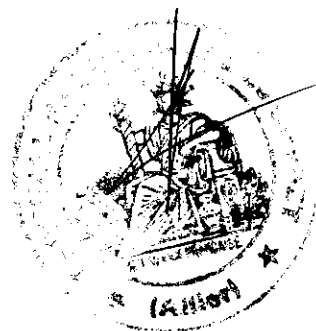


de Commerce de l'ASSER
A 1164
05 JUIL. 2012
R.C. 344 145 503

AUDIT, CONSEIL, ASSISTANCE
Société par actions simplifiée au capital de 231 840 euros
Siège social : 9, rue Lamartine, 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER
RCS CUSSET 344 145 503

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 JUIN 2012**



Le 15 juin 2012,
A 19 heures,

Les associés de la société AUDIT, CONSEIL, ASSISTANCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 9, rue Lamartine 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Michel BELLE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Marc RECHARD est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 2898 actions sur les 2898 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire démissionnaire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, et prenant acte de la démission de Monsieur Jacques RENAULT, Commissaire aux Comptes titulaire, pour cause de retraite, désigne Monsieur Gérald LAUMONIER inscrit sur la liste de la Compagnie régionale d'Orléans, domicilié à ROMORANTIN-LANTHENAY, Rue Château Gaillard, n° 33 bis, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour la durée pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'au 30 juin 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

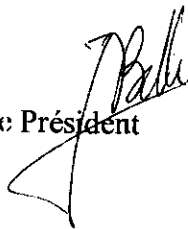
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le secrétaire

